

Directives de présentation du travail de maturité

Session 2018

TABLE DES MATIERES

1. Lignes directrices et présentation du travail de maturité	3
1.1. Page-titre	3
1.2. Table des matières	3
1.3. Introduction	3
1.4. Corps du travail	3
1.5. Conclusion	3
1.6. Bibliographie et autres références.....	4
1.7. Annexes.....	4
2. Citation et indication des sources	4
2.1. Principe de base	4
2.2. Citations.....	4
2.2.1. Citation courte.....	4
2.2.2. Citation longue	4
2.2.3. Citation en langue étrangère	4
2.2.4. Citations modifiées par rapport au texte d'origine	4
2.2.5. Reformulation du propos	5
2.3. Indication des sources	5
2.3.1. Sources bibliographiques.....	5
2.3.2. Sources internet.....	6
3. Bibliographie et autres références	6
3.1. Bibliographie	6
3.1.1. Présentation de la bibliographie	6
3.1.2. Articles	7
3.2. Autres références	8
3.2.1. Œuvres musicales.....	8
3.2.2. Films et spectacles.....	8
3.2.3. Œuvres d'art	8
3.3. Sites internet.....	9
3.3.1. Documents et pages internet.....	9
3.3.2. Images tirées d'Internet.....	10

Le présent dossier complète les éléments réglementaires et administratifs qui figurent dans le dossier de référence. Il comprend un document utile à la conduite de vos recherches et à la réalisation de votre travail.

1. Lignes directrices et présentation du travail de maturité

Le travail de maturité (TM) comporte 36'000-48'000 signes y compris tableaux, graphiques, etc., mais sans les références, les annexes, la table des matières et la bibliographie.

Les feuilles de format A4 ne sont imprimées qu'au recto. De plus, le TM étant généralement présenté relié, une marge de reliure doit être prévue à gauche. A noter qu'on ne numérote pas la page de titre, la table des matières et les annexes, mais ces dernières doivent être tout de même comptabilisées dans le nombre total de pages du TM.

En règle générale, le TM est structuré de la manière suivante :

1.1. Page-titre

La page-titre contient :

- nom du lycée
- année scolaire
- titre du TM
- nom, prénom et classe de l'élève
- nom et prénom du mentor

1.2. Table des matières

La table des matières est un plan détaillé qui doit refléter la structure logique du TM. On y retrouve donc les titres et les sous-titres ainsi que le numéro de page correspondant.

1.3. Introduction

L'introduction est une présentation du sujet dans laquelle on doit trouver l'hypothèse de recherche, les limites, l'objectif, l'intérêt, le plan suivi et la méthodologie utilisée.

1.4. Corps du travail

Le corps du travail est la partie centrale du TM. Le sujet de la recherche y est développé et structuré en chapitres, avec titres et sous-titres qui doivent correspondre à la table des matières.

On y retrouve l'argumentation, la vérification de l'hypothèse et les résultats de la recherche.

1.5. Conclusion

La conclusion est à la fois un résumé des grands axes développés dans le corps du travail et une critique des principaux points traités et des résultats obtenus.

En aucun cas, la conclusion ne comporte des idées nouvelles.

1.6. Bibliographie et autres références

La bibliographie est la liste des références et ouvrages utilisés lors de l'élaboration du TM. Les normes bibliographiques sont répertoriées au chapitre II.

1.7. Annexes

Les annexes sont des pièces additionnelles facultatives placées à la fin du TM. Elles regroupent des documents, des textes ou des notes complémentaires, des données statistiques, des citations trop longues pour être intégrées au texte, des formules, des cartes, des plans ou tout autre support utile.

2. Citations et indication des sources

2.1. Principe de base

Toute information qui n'est pas produite par l'auteur du TM doit être signalée comme telle et la source dont elle provient clairement indiquée.

2.2. Citations

La citation peut apparaître sous différentes formes.

2.2.1. Citation courte

La citation courte qui, par convention, comporte trois lignes ou moins est intégrée au texte. Elle est signalée par une formule introductive (X dit, estime, écrit à ce sujet : «...»), ou par une incise (selon X, «...» ; comme dit X, «...»). L'italique est optionnel.

2.2.2. Citation longue

Elle s'inscrit en retrait égal des deux côtés par rapport au corps du texte, dans une taille de caractères plus petite. L'italique est optionnel.

2.2.3. Citation en langue étrangère

Les citations en langue étrangère suivent les mêmes règles de présentation, mais elles sont ordinairement traduites dans une note de bas de page.

2.2.4. Citations modifiées par rapport au texte d'origine

Toute modification apportée au texte d'origine doit être scrupuleusement indiquée.

1. Lorsque, pour des raisons sémantiques, il s'avère nécessaire de remplacer un pronom par le nom qu'il reprend, les éléments touchés par ces transformations sont notés entre crochets.

Exemple

Texte original : « *Elle osa aller jusque chez le libraire de Verrières, malgré son affreuse réputation de réalisme.* »

Citation adaptée : « *[Madame de Rênal] osa aller jusque chez le libraire de Verrières, malgré son affreuse réputation de réalisme.* »

2. Lorsque la citation ne reprend que partiellement une phrase ou supprime certains éléments de la phrase d'origine, l'amputation doit être signalée par des points de suspension placés entre crochets.

Exemple

Texte original : « *La petite ville de Verrières peut passer pour l'une des plus jolies de la Franche-Comté. Ses maisons blanches avec leurs toits pointus de tuiles rouges s'étendent sur la pente d'une colline, dont des touffes de vigoureux châtaigniers marquent les moindres sinuosités.* »

Citation abrégée : « [...] *Verrières peut passer pour l'une des plus jolies de la Franche-Comté. Ses maisons [...] s'étendent sur la pente d'une colline [...].* »

2.2.5. Reformulation du propos

Les idées d'un auteur peuvent être reprises sans citation explicite (résumé, reformulation). La source doit également être indiquée dans le corps du texte.

Exemple

Dans *Les Confessions*, Jean-Jacques Rousseau est le premier à défendre l'idée que les expériences précoces de la vie ont une influence déterminante sur la formation de la personnalité.

2.3. Indication des sources

Il existe différentes manières d'indiquer la source d'une citation. Dans le cadre du TM, la citation sera suivie d'un appel en bas de page.

2.3.1. Sources bibliographiques

1. La note de bas de page contient le nom de l'auteur en majuscules, son prénom en minuscules, le titre de l'ouvrage en italique et la page à laquelle la citation peut être retrouvée.

Exemple

« *Mais le cheval de Jacques fut d'un autre avis ; le voilà qui prend tout à coup le mors aux dents et qui se précipite dans une fondrière.* »¹

2. Quand on renvoie plusieurs fois de suite au même livre, on peut utiliser l'abréviation ***ibid.*** (abréviation du mot latin *ibidem* : « au même endroit »), accompagnée du numéro de la page.

Exemple

« *La corruption s'est posée sur moi, mais elle ne s'y est point attachée.* »²

3. Dans le cas où l'ouvrage d'un auteur qui ne figure qu'une seule fois dans la bibliographie serait cité à plusieurs reprises, mais de manière non suivie, on peut, lors du second renvoi, employer *op. cit.* (« œuvre citée précédemment »), précédé du nom de l'auteur et suivi du numéro de la page.

Exemple

« *On acquiert rarement les qualités dont on peut se passer.* »³

¹ DIDEROT Denis, *Jacques le Fataliste et son maître*, p. 79.

² *Ibid.*, p. 182.

³ LACLOS, *op. cit.*, p. 209.

4. Dans le cas où l'ouvrage cité compte plus de deux auteurs, on nomme le premier ; les suivants sont désignés par *et al.* (« et d'autres »).

Exemple

« *Plutôt que de décrire, de « nommer » un sentiment, un état d'âme, Flaubert le révèle en décrivant l'objet ou le paysage.* »⁴

2.3.2 Sources internet

On indique l'adresse URL complète (lien hypertexte) et la date de consultation.

Exemple

« *L'enseignement du numérique à l'école peut développer l'esprit logique.* »⁵

3. Bibliographie et autres références

Parmi les documents qui figurent sous cette rubrique, on peut citer : les livres, les articles, les documents officiels, les sources audio et visuelles, les films, les adresses Internet, les logiciels et les œuvres d'art.

3.1. Bibliographie

3.1.1. Présentation de la bibliographie

Les entrées bibliographiques sont disposées selon l'ordre alphabétique des noms d'auteur. Les œuvres d'un même auteur sont, quant à elles, disposées selon l'ordre chronologique.

D'une manière générale, la mention d'un livre dans une bibliographie s'effectue comme suit :

- nom de l'auteur en majuscules, suivi du prénom en minuscules ;
- titre en italique ;
- lieu d'édition, éditeur (éventuellement suivi du nom de la collection et du numéro du volume s'il en porte un) et année de publication. L'énumération se termine par un point.

Exemple

BARTHES Roland, *Critique et Vérité*, Paris, Seuil, coll. Tel Quel, 1966.

1. Ouvrages ayant plusieurs auteurs

- deux auteurs : on les cite les deux en respectant l'ordre alphabétique ;
- trois auteurs ou plus : on cite le premier et on ajoute et al.

Exemple

BLACKBURN Marc et al., *Comment rédiger un rapport de recherche*, 5e éd., Montréal, Leméac, 1974.

⁴ BOURNEUF Roland *et al.*, *L'univers du roman*, p. 156.

⁵ <https://www.letemps.ch/opinions/2016/11/21/lenseignement-numerique-lecole>, consultée le 11 février 2017

2. Éléments manquants

- lorsque la date d'édition n'apparaît pas, on indique [s.d.] (sans date) ;
- lorsque le lieu d'édition n'est pas précisé, on emploie l'abréviation [s.l.] (sans lieu) ;
- lorsque le nom d'éditeur n'est pas connu, on emploie la mention [s.é.] (sans éditeur).

Ces mentions apparaissent entre crochets à la place des éléments manquants.

Exemple

LEMAY J.-A., *Mille têtes*, Paris, Ateliers de l'Héliogravure d'art, [s.d.].

3.1.2. Articles

1. Lorsqu'on fait référence à un article de périodique (revue, magazine), la présentation diffère de celle des livres :
 - nom de l'auteur en majuscules, suivi du prénom en minuscules ;
 - titre de l'article entre guillemets ;
 - in suivi du titre du périodique en italique, volume, numéro, mois et/ou année, pages.

Exemple

DEBRAINE Luc, « Ces indispensables philosophes », in *L'Hebdo*, n° 44, 3 novembre 2016, pp. 8-13.

2. Pour un article de journal, on mentionne la date exacte de parution (jour, mois, année) et le lieu de publication lorsque le titre du journal ne contient pas le nom de ce lieu.

Exemple

FELLEY Éric, « Le Jeûne fédéral met le Valais à la diète », in *Le Temps*, Genève, 18 septembre 2000, p. 1.

3. Quand l'auteur n'est pas nommé, on inscrit d'abord le nom de l'encyclopédie ou du dictionnaire en italique, puis, entre guillemets, le titre de l'article cité. On le fait suivre des noms de la ville et de l'éditeur, de la date et des pages auxquelles se trouve l'article.

Exemple

Encyclopedia Universalis, « Kazantzaki Nikos », Paris, Encyclopedia Universalis, 1995, pp. 284-285.

3.2. Autres références

3.2.1. Œuvres musicales

Lorsqu'on fait référence à une œuvre musicale, on indique :

- prénom en minuscules et nom en majuscules du/des compositeurs ;
- titre de l'œuvre en italique ;
- prénom et nom en minuscules de l'interprète ou nom du groupe ;
- album, éditeur phonographique, référence catalogue, année.

Exemple

Johannes BRAHMS, *Concerto pour piano n°1 en ré mineur op. 15 – III : Rondo. Allegro non troppo*, Vladimir Ashkenazy, piano, Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, Bernard Haitink (DECCA 4100092).

Freddie Mercury, *We Are the Champions*, Queen, News of the World, EMI, 1977.

3.2.2. Films et spectacles

1. Lorsqu'on fait référence à un film, on indique :

- nom en majuscules et prénom en minuscules du réalisateur ;
- titre du film en italique ;
- lieu de production, année de parution du film.

Exemple

CAMERON James, *Titanic*, USA, 1997.

2. Lorsqu'on fait référence à un spectacle, on indique :

- titre de l'œuvre en italique ;
- nom et prénom de l'auteur en minuscules ;
- noms de la Compagnie, du metteur en scène ;
- date et lieu de la représentation.

Exemple

Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran, Schmitt Eric-Emmanuel, Anne Bourgeois, 30 juillet 2016, salle Léo Ferré, Lyon.

3.2.3. Œuvres d'art

1. Lorsqu'on fait référence à une œuvre d'art (peinture, sculpture, photographie), on indique selon les cas :

- nom en majuscules et prénom en minuscules de l'artiste ;
- titre en italique ;
- année ou siècle de production, matériau, dimensions en centimètres, lieu où elle est conservée, (collection), ville.

Exemples

MARQUET Albert, *Le Pont-Neuf*, 1906, huile sur toile, 50 x 61 cm, National Gallery of Arts, Chester Dale Collection, Washington.

RODIN Auguste, *Le Baiser*, 1888-89, marbre, 181,5 x 112,3 x 117 cm, Musée Rodin, Paris.

DOISNEAU Robert, *Le Baiser de l'Hôtel de Ville*, photographie argentique, Paris, 1950.

2. Si l'artiste est inconnu, on inscrit en italique le titre de l'œuvre à la place de son nom et on fait suivre ce titre de la mention de l'origine culturelle et de la date présumées de l'œuvre.

Exemple

Chimère, art étrusque, V^e siècle avant Jésus-Christ, bronze, 65 cm x 182,3 cm, Museo Archeologico, Florence.

3.3. Sites internet

Les textes disponibles sur Internet disparaissent, se transforment ou changent d'adresse. Vigilance et esprit critique sont donc de rigueur lors de la consultation et de l'utilisation de ce type de sources.

Les sites les plus sûrs sont :

- les sites officiels (Etat de Neuchâtel, Office fédéral de la statistique,...) ;
- les sites d'organisations reconnues (OMS, WWF, CICR,...).

3.3.1. Documents et pages internet

Lorsqu'on fait référence à un document publié sur Internet, on indique :

- nom de l'auteur ou de l'organisme à l'origine du document en majuscules, prénom en minuscules, titre du document en italique ;
- adresse url complète ;
- date de consultation ;
- toute indication susceptible d'établir la fiabilité des informations, par exemple l'identité du responsable du site.

Exemple

CAVALIER Fabien *et al.*, *Virgo et la quête des ondes gravitationnelles*, http://www.cnrs.fr/publications/imagesdelaphysique/couv-PDF/IdP2010/03_Virgo_Laser.pdf , consultée le 20 janvier 2017, publication du CNRS.

Lorsqu'on fait référence à une page internet, on indique :

- titre de la page consultée ;
- adresse url complète ;
- date de consultation.

Exemple

Actes du Festival international de géographie de Saint-Dié : L'Italie,
http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2005/, consultée le 13 février 2017.

3.3.2. Images tirées d'Internet

Lorsqu'on fait référence à une image tirée d'Internet, on indique l'adresse url complète :

- directement sous l'image ou ;
- en note de bas de page ou ;
- dans les sources à la fin du TM.